

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
10/1/4
DOSSIER N°5950**

**CONTRATS DE PROJET DANS LE CADRE DE
L'EXPÉRIMENTATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT
RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Jacques LOZACH
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Thierry GAILLARD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Renée NICOUX à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONTRATS DE PROJET DANS LE CADRE DE
L'EXPÉRIMENTATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES
ALLOCATAIRES DU RSA**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des*

Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2023-10/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

D'adopter l'ensemble des propositions relatives à la création des 7 contrats de projets au regard des moyens alloués par l'État qui prend en charge à hauteur de 100% les coûts salariaux sur une période du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2024.

La candidature du département de la Creuse a été retenue par le gouvernement parmi les 43 départements volontaires pour une expérimentation dans le cadre de l'accompagnement renforcé des allocataires RSA (arSa).

Pour ce faire et comme indiqué dans le cadre de la consultation par le Ministre du travail des territoires, une enveloppe de plus de 20 millions pour 2023 était allouée pour le projet national. Une convention entre le Département de la Creuse et l'Etat est en cours de signature. Elle comprend le plan de financement de 1 007 020 euros pour 2023 et un accompagnement à hauteur de 1 342 693 euros pour 2024.

Cette enveloppe doit permettre de recruter **28 ETP**.

Lors de l'assemblée départementale du 23 Juin 2023, il avait été proposé de recruter 18 conseillers d'insertion professionnelle et 3 agents sur des missions supports **soit 21 postes. En effet, les 7 postes supplémentaires prévus dans la convention devaient être recrutés par des structures partenaires via des conventions d'actions.**

Au regard de la nécessité d'harmoniser les pratiques, dans l'incertitude des moyens à la fin de la période de l'expérimentation et pour ne pas mettre en difficultés nos structures partenaires, il est proposé de recruter directement 7 conseillers d'insertion socioprofessionnelle supplémentaires qui exerceront majoritairement leur activité dans les locaux mis à disposition par ces structures partenaires à titre gratuit.

Les personnels recrutés seront directement rattachés hiérarchiquement à la Direction Insertion Logement et bénéficieront de l'ensemble des avantages des agents de la collectivité. Leurs résidences administratives seront celles de l'UTAS de proximité.

Les contrats proposés seront des contrats de projets se terminant au 31 décembre 2024.

CONSEILLERS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (CISP)

Rattachés à la Direction Insertion logement, les CISP seront amenés à accompagner des files actives d'environ 50 à 70 allocataires du RSA suite à des orientations vers un accompagnement socioprofessionnel ou un accompagnement relevant de remobilisation. Ils travailleront en étroite collaboration et avec l'appui des travailleurs sociaux des UTAS mais aussi de l'ensemble des professionnels qui permettront de faciliter le retour à une insertion professionnelle et pourront exercer leur activité dans une structure partenaire avec laquelle une convention de coopération sera signée avec la collectivité.

LES ACTIVITÉS PRINCIPALES SERONT LES SUIVANTES :

- ☛ Accompagnement socioprofessionnel des BRSA dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'insertion professionnelle co-construit avec le bénéficiaire en lien le cas échéant avec l'assistant social de secteur.
- ☛ Complétude des outils spécifiques partagés (ex Carnet de bord...).

- ☛ Accompagnement des Brsa vers et dans l'emploi.
- ☛ Travail en lien avec les entreprises locales présentes sur le territoire.
- ☛ Elaboration du contrat d'engagement réciproque avec et accompagnement dans sa mise en œuvre.
- ☛ Activation des dispositifs, mesures et outils contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre du projet (droit commun et actions du Pacte Territorial d'Insertion) notamment dans le cadre des 15h à 20h.
- ☛ Rédaction des écrits en lien avec l'activité.
- ☛ Contribution à l'observation et au diagnostic de territoire et à la remontée des besoins de la population
- ☛ Travail en lien avec les partenaires du territoire dans le cadre de l'accompagnement des parcours des bénéficiaires de l'action.
- ☛ Participation aux réunions techniques et commissions en fonction des demandes de la DIL.

LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES SERONT LES SUIVANTES :

- ☛ Participer à la continuité du service public ;
- ☛ Accueil et formation de stagiaires ;
- ☛ Action ponctuelle visant à promouvoir les métiers de l'insertion ;
- ☛ Actions collectives ; Veille juridique.

Ces emplois non permanents relèvent soit de la catégorie :

- A sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux – grade attaché ou sur le cadre des assistants socio-éducatifs – grade assistant socio-éducatif ;
- B sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – tous grades ou des animateurs territoriaux – tous grades ;
- C sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation – tous grades.

Se sont abstenus :

M. P. BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme M. JOUANNETAUD), M. E. BODEAU, M. T. BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. JJ LOZACH), M. P. FILLOUX (ayant donné pouvoir à Mme MF. GALBRUN), Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme M. JOUANNETAUD, M. JL. LEGER, M. JJ. LOZACH, Mme A. MARTIN (ayant donné pouvoir à Mme ML. GEOFFRE), Mme R. NICOUX (ayant donné pouvoir à M. E. BODEAU), Mme I. PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. JJ. LOZACH), MF GALBRUN

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET